

# Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

## Commune de CHAURIAT

Qu'est-ce que le DICRIM ? Qu'est-ce qu'un risque majeur ? : .....	Page 1
Le mot du Maire : .....	Page 1
Risque Mouvement de terrain .....	Page 2
Risque sismique : .....	Page 2
Autres risques (coulées de boue, risque climatique).....	Page 3 & 4
Numéros utiles : .....	Page 4

### Qu'est-ce que le DICRIM ?

Il s'agit du Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Ce dossier est destiné aux habitants de Chauriat pour les informer sur les risques naturels, technologiques et sanitaires qui peuvent être encourus sur le territoire communal. Il indique les réactions à avoir en cas de confrontation à de tels risques.

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sont regroupés en 3 grandes familles :

- **Les risques naturels** : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts, avalanche, cyclone, éruption volcanique.

- **Les risques technologiques** : Risques industriel, nucléaire, rupture de barrage

- **Les risques de transport** de matières dangereuses

Outre ses 3 grandes familles, il faut également ajouter **les risques sanitaires** (pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...)

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- **Une faible fréquence** : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes.

- **Une énorme gravité** : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

### Cadre législatif

**Article L125-2 du Code de l'Environnement** pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

**Le décret n°90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n°2004-554 du 9 juin 2004**, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

### Le Mot du Maire

*La commune de Chauriat n'est pas exposée à de graves risques mais notre territoire n'est pas à l'abri de certains dangers.*

*La sécurité des habitants de Chauriat est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale.*

*C'est dans le devoir d'information et de prévention que nous avons élaboré ce présent document, Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).*

*Avoir le bon réflexe au bon moment permettra à chacun de se protéger.*

*Nous avons voulu élaborer un guide de sensibilisation, simple, concis, pratique.*

*Lisez-le, expliquez-en le contenu à vos enfants, conservez-le !*

*Le Maire  
Maurice DESCHAMPS*

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Puy-de-Dôme (DDRM) recense pour la commune de Chauriat, deux risques naturels (Risque sismique et risque mouvement de terrain) et aucun risque technologique. Vous trouverez dans les pages suivantes les consignes à respecter concernant les deux risques recensés.

## LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Cette instabilité des sols est due à la présence de sables argilo-calcaires. Ces sables sont sensibles aux variations climatiques et à la teneur en eau des terrains. Cela se traduit par des phénomènes de gonflement ou de retrait liés aux changements de taux d'humidité des sols argileux qui sont à l'origine de fissuration du bâti.

Sur la commune de Chauriat, les mouvements de terrains sont caractérisés par des mouvements de terrain différentiel consécutif à la sécheresse et à la réhydratation des sols. Le risque de mouvement de terrain constitue des évènements ponctuels, à impact limité, liés à des phénomènes de sécheresse et il n'a pas fait l'objet d'une représentation cartographique. Des mouvements de terrains ont entraîné pour la commune l'état de catastrophe naturelle Arrêtés Préfectoraux 1992, 1998, 2001 et 2004

## Que Faire ?

**1 - Fuyez latéralement, éloignez-vous de la zone dangereuse**

**APRES - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé**  
**Informez les autorités**

## LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme est provoqué par la fracturation brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol ou en surface et se traduisant par des vibrations du sol transmises aux bâtiments. Les dégâts sont fonction de l'amplitude, de la durée et de la fréquence des vibrations. **L'ensemble de la commune de Chauriat se situe en zone de faible sismicité (Zone Ib).** Si aucun séisme grave ne s'est produit dans le département depuis 5 siècles, des secousses d'intensités moyennes sont ressenties périodiquement.

## Mesures de prévention existantes

L'analyse historique, l'observation et la surveillance de la sismicité locale et régionale ainsi que des phénomènes précurseurs permettent une prédition des séismes à plus ou moins long terme. Plusieurs stations d'observations sont implantées sur le département.

## Que Faire ?

**Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :**

- Eloignez-vous des fenêtres
- Abritez-vous sous un meuble solide, contre un mur ou une colonne porteuse

**Si vous êtes à l'extérieur :**

- Eloignez-vous des bâtiments, des lignes électriques et de tout élément susceptible de s'effondrer, à défaut abritez-vous sous un porche.

**Si vous êtes en voiture :**

- Arrêtez-vous, si possible à distance de constructions et de lignes électriques
- Coupez le moteur et attendez la fin des secousses à l'intérieur de votre véhicule

## AUTRES RISQUES :

### LE RISQUE INONDATION & COULÉE DE BOUE

Le risque inondation n'est pas recensé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs du Puy-de-Dôme (DDRM) car la commune de Chauriat n'est pas concernée par les problèmes d'inondation provoqués par des débordements de cours d'eau. Cependant des inondations d'origine météorologique peuvent aussi se produire en amont des cours d'eau. Des quantités importantes de ruissellement peuvent alors se produire au niveau de terres cultivées par exemple. Ce ruissellement donne alors lieu à une inondation boueuse.

Les inondations par ruissellement se produisent lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents.

Arrêtés Préfectoraux état de catastrophe naturelle – 1983; 1993, 1999

### Stratégies de lutte

Pour avoir déjà connu ce type de phénomène la commune a mis en place un certain nombre de solutions :

- Rétablissement ou amélioration des capacités d'écoulement (entretien des berges, plantations et entretiens de haies, curage régulier des fossés...) ;
- En accord avec les agriculteurs, mise en pratique de cultures plus adaptées

## Que Faire ?

	<b>1 - Mettez-vous à l'abri</b>
<b>2 - Suivez les consignes</b>	
	<b>Coupez l'électricité et le gaz</b>
 <b>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</b>	
<b>3 - N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées.</b>	

Après l'inondation :

**Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation**

**Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche**

**Chauffez dès que possible**

## RISQUES CLIMATIQUES

Neige, verglas, canicule, orages, tempêtes, vents violents sont des phénomènes météorologiques qui peuvent évoluer dangereusement et se manifester dans notre région pouvant provoquer des conséquences graves sur les personnes et sur les biens.

### Que Faire en cas d' ALERTE ?

	<b>1 - Restez à l'écoute des radios et TV</b>
	<b>2 - Limitez ou évitez vos déplacements</b>
	<b>Coupez l'électricité et le gaz</b>
	<b>Ne téléphonez pas, libérez les lignes pour les secours</b>

En cas d'évènements exceptionnels, les élus et le personnel communal sont chargés de prendre, en coordination avec les services de l'Etat et les centres de secours (SDIS), les mesures nécessaires. Par une bonne connaissance et le respect des consignes chacun participera à sa sécurité et à celle des autres.

## NUMÉROS UTILES

Mairie CHAURIAT : 04 73 62 95 95

Préfecture : 04 73 98 63 63

Météo France : 08 92 68 02 63

